
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 14 septembre

Contact presse :

06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Mayotte toujours en orange : l'ARS appelle à la vigilance

Face au rebond du nombre de cas constatés quotidiennement en France, un Conseil de défense s'est tenu vendredi 11 septembre à Paris. Celui-ci a décidé de nouvelles mesures applicables en métropole comme à Mayotte :

- Les tests virologiques sont désormais réalisés en priorité pour les personnes symptomatiques, les cas contacts et le personnel hospitalier,
- La durée de l'isolement des personnes infectées et des cas contacts est réduite à 7 jours au lieu de 14, à la condition de présenter un test négatif à l'issue de la semaine.

Le Conseil de défense n'a pas modifié les règles de déplacement entre les départements d'outre-mer.

L'ARS rappelle que les voyageurs à destination de La Réunion font l'objet d'un dispositif de prélèvement dédié.

Mayotte, toujours classée en orange selon ses indicateurs (taux d'incidence hebdomadaire pour 100.000 habitants, taux de positivité, R0...), reste pour l'heure en état d'urgence sanitaire (prévu jusqu'au mois d'octobre) et figure toujours parmi les départements dans lesquels la circulation du virus est considérée comme active.

L'ARS s'emploie depuis la rentrée de septembre à éteindre un à un les clusters repérés. Elle appelle chacune et chacun à la plus grande vigilance et au strict respect des gestes barrières, sur le lieu de travail comme en dehors.